



AVERTISSEMENTS AGRICOLES®

POUR DE BONNES PRATIQUES AGRICOLES

Edition CASSIS - GROSEILLE

N° 5 du 21/05/2007

Région Centre

Anthracnose

Les conditions météorologiques récentes ont été favorables à cette maladie. Celle-ci poursuit sa progression dans l'ensemble des parcelles du réseau.

Après la floraison, utiliser de préférence une spécialité autorisée pour l'usage à base de dithianon (deux applications au maximum par an).

Botrytis

Les périodes humides sont favorables à l'installation de la maladie. Le groseillier est plus sensible que le cassissier.

En période pluvieuse, intervenir avec un produit autorisé pour l'usage à base d'iprodione.

Oïdium

Cette maladie est désormais observée dans la quasi totalité des parcelles suivies. Elle a continué sa progression sur le feuillage des plantes atteintes.

Dans les parcelles où aucun symptôme n'est visible et dans celles où seules quelques petites taches éparses sont observables, il est possible de maintenir une protection préventive avec un produit autorisé pour l'usage à base d'hexaconazole ou de myclobutanil (liste des spécialités diffusée en page 2 du bulletin n°2 du 17 avril dernier).

Pour limiter les risques d'apparition de résistance, ne pas utiliser d'I.B.S. ou de strobilurines dans les parcelles où la maladie est déclarée.

Dans les parcelles où l'attaque est importante, utiliser un produit autorisé pour l'usage à base de bupirimate.

Si les taches ne sont pas trop nombreuses, il est possible d'utiliser un produit à base de dinocap.

Rouille

Cette maladie est assez rare dans notre région. Le champignon responsable (*Cronartium ribicola*) hiverne sur les pins à 5 aiguilles où il peut faire de graves dégâts, notamment sous forme de chancres. Ceux-ci produisent les spores contaminatrices pour les Ribes. La contamination de ces derniers a lieu au printemps (avril) à la faveur de températures fraîches (optimum : 12°C) et d'une

hygrométrie élevée. Une fois installée sur les cassissiers, la maladie peut avoir jusqu'à 7 générations étalées de mai à octobre. Les dégâts sur Ribes, notamment sur cassis en cas de forte attaque, se traduisent par une chute prématurée des feuilles. En fin d'été apparaissent sur les Ribes les spores spécifiques qui vont contaminer les pins. Aucun symptôme n'a été observé pour l'instant dans les parcelles suivies.

Les produits autorisés contre l'anthracnose le sont aussi contre la rouille.

Intervenir en cas de détection de symptômes sur une parcelle.

Pour éviter l'extension de cette maladie, il est impératif de détecter la présence de pins à cinq aiguilles dans l'environnement proche des parcelles de cassissiers et d'éliminer les arbres présentant des chancres.

Acarien jaune

La présence de ce ravageur n'est pas observée pour l'instant dans les parcelles suivies.

Surveiller son apparition notamment dans les parcelles où un traitement dirigé contre les tordeuses a été réalisé.

Pour le moment, aucune intervention n'est justifiée.

Cécidomyie

Dans les parcelles concernées, le niveau d'infestation a nettement augmenté depuis le dernier bulletin.

Surveiller les parcelles concernées par ce ravageur les années antérieures.

En présence de larves, intervenir avec une spécialité à base de lambda-cyhalothrine autorisée pour l'usage.

Pucerons

Des pucerons verts sont observés dans un grand nombre de parcelles.

Des foyers de pucerons jaunes sont observés dans quelques cas.

Maintenir une surveillance régulière des parcelles.

Dans les situations le nécessitant, intervenir localement.

Afin de préserver les auxiliaires, utiliser de préférence un produit à base de pyrimicarbe autorisé pour l'usage.



SRPV Centre - 93, rue de Curembourg - 45404 FLEURY LES AUBRAIS Cédex

Tél : 02.38.22.11.11 - Fax : 02.38.84.19.79 - Mél : SRPV.DRAF-CENTRE@agriculture.gouv.fr - Notre site : www.srpv-centre.com

Toute reproduction, même partielle, est soumise à notre autorisation

Diffusé en collaboration avec FREDON CENTRE (Art. L 252-1 à L 252-5 du Code rural)